1.7 LIMITATIONS GÉNÉRALES EN PLONGÉE

1.7.1 LIMITATIONS DE PROFONDEUR

La limite de profondeur de la palanquée est dictée par la limite la plus contraignante déterminée par :

- Les prérogatives des brevets (cf. résumé dans le tableau ci-dessous).
- Les règlements nationaux (type Code du Sport en France) et locaux (type R.O.I. des gestionnaires de plan d'eau).
- L'analyse de risques réalisée par l'organisateur de la plongée (ou le chef de palanquée) avec une attention particulière à la présence sur site d'une sécurité active adaptée à la zone d'exploration, à la planification et aux conditions locales de plongée.

	NB	**1★**	**2★**	**3★**	**4★**	**AM MC/MF/MN**
NB	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	15 m (*)
1★	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	20 m (**)	20 m (**)	20 m (**)
2★	Non autorisé	Non autorisé	20 m si 18 ans	30 m	40 m	40 m
3★	Non autorisé	20 m (**)	30 m	40 m	40 m	40 m
4★	Non autorisé	20 m (**)	40 m	40 m	Au-delà de 40 m (***)	
AM MC/MF/MN	15 m (*)	20 m (**)	40 m	40 m		

(*) Sous les conditions détaillées ci-après au point 1.7.2
(**) Sous les conditions détaillées ci-après au point 1.7.3
(***) Avec les recommandations détaillées ci-après au point 1.7.4

1.7.2 LIMITATIONS DU PLONGEUR NON BREVETÉ

Les plongeurs ne disposant pas de brevet sont autorisés à plonger suivant les règles :

- De la « Plongée Découverte » qui sont décrites dans le protocole se trouvant dans le « Recueil des épreuves en Milieu Naturel » au point 8.
- Des protocoles des épreuves en Milieu Naturel du Plongeur 1★ qui sont décrits dans le « Recueil des épreuves en Milieu Naturel » au point 9.2.

1.7.3 LIMITATIONS DU PLONGEUR 1★

Les plongeurs 1★ sont autorisés à plonger dans les limites des paramètres suivants :

- Dans la courbe sans palier (No Deco).
- En palanquée de maximum quatre plongeurs 1★. Le chef de palanquée doit pouvoir établir un contact physique avec tous les plongeurs 1★ de la palanquée, à tout moment au cours de la plongée.

1.7.4 RECOMMANDATIONS DE PROFONDEUR

Bien que la plongée au-delà de 40 mètres soit autorisée pour les plongeurs 4★, cela s'adresse à des plongeurs confirmés et il est :

- recommandé de ne pas dépasser 40 mètres en lacs et carrières (sans limite géographique).
- recommandé de ne pas dépasser 60 mètres lors de l'utilisation de l'air comme gaz fond.

1.8 RÉCIPROCITÉ DES BREVETS NELOS-LIFRAS

Nos brevets étant enregistrés à la CMAS BELGIUM, quand un plongeur Nelos s'inscrit à la Lifras, sur simple demande au secrétariat, il bénéficie directement du brevet Lifras équivalent à celui qu'il détient à la Nelos.

Dès son enregistrement, il doit plonger suivant les règles et prérogatives de la Lifras.